

assez turbulents, et, après s'être jetés dans le schisme, « ils malmènent maintenant leur curé légitime ».

Que d'ombres dans le tableau qui nous est présenté ! Voici, à Saint-Aignan, un « peuple naturellement timide et ignorant », qui a « suivi toutes les chances de la Révolution ». La majorité des fidèles a néanmoins présenté « plusieurs suppliques pour obtenir un prêtre catholique ». A côté de ces faibles qui n'ont pas su résister au torrent de la Révolution, voici les méchants qui l'ont précipité. Le procès-verbal signale, à Castelferrus, « un peuple cruel pour la religion » ; à Gariès, « un peuple sauvage » qui a commis tous les excès. A Castelsarrasin, la majorité des habitants a donné à corps perdu dans les violences ; la bande noire y était très nombreuse, les gens ont été fort maltraités. A Villemur, c'est la minorité qui « s'est horriblement comportée pendant la Terreur », cependant la population est assez bien disposée. Les gens de Garganvilla sont très exaltés, il en est peu qui n'aient participé à la dévastation de leur église et à toutes ses conséquences. Plusieurs localités sont présentées comme absolument perverses¹. Le rapporteur signale les paroisses où le curé désiré ne pourrait pas vivre ou devrait se cacher. On est frappé du grand nombre de celles où il est dit que le ministère est exercé secrètement². Enfin, les insermentés

1. « Saint-Angel : Il y a environ soixante communiantes qui ont perdu de vue les principes de la morale. — Puyfouzon : Ce peuple paraît tout pervers ; il faudra du temps et de la patience pour le ramener. — Le Born : Cent communiantes ; la sauvagerie y est dominante. Le curé, tout caché qu'il est, rend d'excellents services à ses paroissiens. »

2. « A Corbarieu, un prêtre catholique serait vu avec plaisir, mais il est difficile de l'y cacher. — Escazeaux : Ce peuple s'est très mal comporté pendant la Révolution ; un prêtre catholique y serait mal vu et ne trouverait point de quoi vivre. — A Montbégui, le curé est obligé de se cacher. — A Villebrumier, le curé légitime ne peut s'aventurer sans danger. — Lavinouse : Peuple tranquille, mais un peu insouciant ; un prêtre y vivrait difficilement, vu la pauvreté des gens. — Mont-Durause : On y nourrirait difficilement un prêtre, que la paroisse désire beaucoup. — Labastide-du-Temple : Difficile de s'y cacher. »

trouvent sur leur chemin les constitutionnels qui leur disputent le terrain et les ouailles¹.

Ces inventaires, rédigés sur place, par des hommes bien informés, avec l'unique souci de la vérité, nous font, en quelque sorte, revivre dans l'époque de transition qui sépare Brumaire du Concordat. Au fond de l'âme du peuple brûle toujours et va se réveiller encore l'amour de son vieux culte. Il désire, il redemande ses prêtres, et leur fait souvent un accueil enthousiaste. Mais combien de paroisses se sont déshonorées pendant la Révolution par lâcheté ou par cruauté ! Quel abandon de tous les principes de religion et de moralité ! Que de pillages d'églises, que de chasses au clergé, que de compromissions avec les bonnets rouges ou la déesse Raison ! Ils sont toujours là dans le village ces jacobins qui si souvent ont fait trembler et parfois égorger les honnêtes gens, moins arrogants sans doute depuis l'annonce d'un gouvernement fort et réparateur, mais encore redoutables et menaçants. Quelle terrible révélatrice des cœurs a été la Révolution ! Maintenant que, sous un régime où on commence à respirer, un retour en arrière est possible pour établir le bilan des responsabilités ; maintenant qu'on peut compter les coups reçus et regarder en face les bourreaux, quelles tristes constatations ! Quelles défaillances morales, quels crimes même ont parfois souillé les annales du plus petit hameau !

1. A Gandalou, qui compte cent communiantes, la population a été absolument égarée par les intrus qui s'y sont succédé sans interruption. — A Gensac, l'intrus, nommé Soubiran, a « offert de se conformer aux fêtes décadaires ». — A Haumont, qui compte deux cents communiantes, le « peuple s'est laissé entièrement suborner par l'intrus ». — A Glatens, le peuple, « naturellement bon, suit naturellement l'intrus ». — A Magnianac, paroisse de trois cents communiantes, le curé jureur entraîna les fidèles au schisme. On n'y compte guère que deux familles de confiance. — Moulis : peuple très sauvage, entiché de l'intrus Régnier. — Labastide-Saint-Pierre : la paroisse, qui compte trois cents communiantes, suit l'intrus. Il y a à peine trois ou quatre familles qui n'aient pas donné dans le schisme et qui désireraient un bon prêtre. « Le plus grand nombre a commis des scélératesses pendant la Révolution. »

III

Mais à une époque où les événements se précipitent, où une phase nouvelle de la Révolution met un abîme entre hier et demain, ces temps sont déjà loin. Tout semble renaître en France. « On venait d'être plus ou moins mis en liberté par Bonaparte », écrit Norvins. Le repos après tant d'agitations, la sécurité, ce grand besoin d'une nation, sont assurés par un gouvernement réparateur. Les agitateurs, les voleurs, les brigands, les détresseurs de diligences, sont réprimés à leur tour et réduits à l'impuissance par la force publique. Les rapports des commissaires envoyés dans les provinces témoignent que l'ordre et la paix règnent partout. François de Nantes constate dans le Midi « un calme égal à celui dont il jouissait avant la Révolution ». Même affirmation pour le Nord. La Vendée elle-même, naguère si ébranlée par les guerres religieuses, est à ce point pacifiée, grâce à la « tranquillité » publique et à « la cessation des persécutions », que les délégués auraient pu, disaient-ils, « traverser tous les lieux sans escorte ¹ ». Partout les personnes se trouvent protégées comme les intérêts. Sans doute, la Constitution de l'an VIII a eu bien soin de déclarer qu'aucun émigré ne pourrait rentrer en France. Il fallait ménager la transition et ne pas trop alarmer la faction jacobine. Mais en leur rendant leurs droits civils et politiques, on va libérer ceux qu'on avait appelés les émigrés de l'intérieur. Pour les émigrés du dehors, on les fera rentrer par catégories, puisqu'on ne peut pas encore les rappeler en masse, en attendant l'amnistie générale du sénatus-consulte de 1802. On sait qu'après la bataille de Marengo, Bonaparte, fort

1. Cf. ROCQUAIS, *L'État de la France au 18 Brumaire*.

de sa victoire, précipita les mesures de réparation dont profiteront largement les prêtres sinon les évêques. Il recevait volontiers la visite de M. Émery et des grands vicaires de Paris. Il avait été sensible aux sentiments qu'ils lui avaient fait exprimer lors de l'attentat dirigé contre sa vie. A la réception officielle de janvier 1801, la première qui fut faite au gouvernement par le clergé depuis la chute de la monarchie, le Premier Consul avait retenu ses visiteurs une demi-heure et s'était montré cordial. M. Émery était plus hardi que l'évêque de Saint-Papoul, M. de Maillé, qui, malgré les instances du supérieur de Saint-Sulpice, ne s'était point décidé à aller chez Bonaparte et se contentait de voir Lebrun ¹.

La situation des évêques restait plus difficile que celle des simples prêtres. Quelques-uns sont à Paris et s'y montrent au grand jour. A la fête de l'Épiphanie 1801, M. de Saint-Papoul officie pontificalement à Saint-Roch ; M. de Senlis (Roquelaure) « assiste avec le cérémonial ecclésiastique et M. de Saint-Malo en habit laïc ». Le délégué romain, M^{er} Spina, avait parlé de s'y rendre, mais il se tient sur une grande réserve. L'évêque de

1. Extraits des lettres de M. Émery à M. de Bausset, évêque d'Alais (*Archives de Saint-Sulpice*). « M. de Saint-Papoul n'a point vu Bonaparte. On l'en a détourné contre mon avis. Il a vu Lebrun ; il devait le voir encore avec moi dans une audience demandée. » 9 mars 1800. — « Le ministre de la Police nous a fait dire par Bernier qu'il serait convenable que nous fissions une visite au Premier Consul pour le féliciter de la conservation de sa vie. » M. Emery se contente de faire dire par Bernier ses sentiments à Bonaparte. « Il l'a fait et m'a écrit que le Premier Consul avait paru fort sensible. Et comme il n'a pas été plus loin, nous nous en tiendrons là. Je crois que cela suffit au but. Une visite nous donnerait encore en spectacle et ferait tenir mille propos. » Lettres de fin décembre 1800 et 3 janvier 1801. — Voici une démarche importante. « M. de Dampierre, Malaret et moi avons fait avant-hier la visite au Premier Consul. C'est Bernier qui nous l'avait facilitée et qui nous a présentés. Nous avons conversé près d'une demi-heure. Il en a agi avec beaucoup de cordialité. Il n'y a point eu de résultat, je crois... M. de Juigné avait désiré qu'on lui fit connaître la disposition où étaient les évêques de France de faire la promesse de soumission au gouvernement. C'est ce qui a été fait. Nous l'avons remercié de la protection qu'il accordait à la religion. Nous lui en avons demandé la continuation. Voilà la première démarche du clergé catholique auprès du gouvernement. Je crois que c'est un bien. » *Lettre de M. Emery*, janvier 1801.

Marseille, M. de Belloy, toujours prudent et ami de la tranquillité, ne répond pas aux lettres qui le pressent d'arriver dans la capitale ¹. Il faudra bien pourtant qu'il y vienne quand il sera nommé archevêque de Paris.

Le gouvernement surveillait les évêques du dedans et ne dissimulait pas sa défiance des évêques du dehors. Bernier, après avoir, à la suite d'une conversation avec le Premier Consul, affirmé dans une note à M. Duclaud, prêtre de Saint-Sulpice, que tous les ecclésiastiques faisant la promesse pouvaient revenir, émettait au sujet des prélats des réserves inquiétantes ². Cependant M. Émery restait convaincu que ces difficultés n'étaient pas insurmontables. « Je crois, écrivait-il, qu'il serait très possible d'obtenir la permission de rentrer, mais malheur à celui qui rentrera le premier. Toute la troupe des *zelanti* du dehors fondra sur lui. » Les évêques qui avaient la ferme intention de reparaitre devaient donc, d'une part, résister à la pression royaliste, qui voulait les retenir loin d'une France gouvernée par l'usurpateur ; de l'autre, faire nettement la promesse de soumission à la constitution de l'an VIII.

1. 9 mars 1800. « Je lui ai écrit (à l'évêque de Marseille). Point de réponse. Je respecte les raisons qui vous (Bausset) empêchent de mettre la plume à la main. » — « Spina est trop circonspect et ne veut rien faire ni rien dire. Je l'ai fait pousser indirectement pour aller dire la messe le jour de Noël dans l'un des oratoires publics de sa paroisse. Il s'y est refusé. » (Fin décembre 1800.) Spina finit par s'enhardir. « Spina ne fait plus difficulté d'entrer dans nos églises. Il vient aux Carmes entendre les sermons de l'abbé La Fage. » (Emery à Bausset, 23 mars 1801.)

2. Lettre signée Bernier à M. Duclaud qui avait remis le mémoire. « J'ai parlé au Premier Consul de ce qui faisait l'objet de votre mémoire. La réponse a été aussi claire que satisfaisante. 1° Il entend que tout prêtre qui fera la promesse, fût-il déporté en Espagne ou bien ailleurs, puisse rentrer. Il n'en excepte aucun. 2° Cette promesse doit être adressée avant le rappel au préfet du département ou au ministre de la Police qui ordonnera de suite que le déporté rentrera sur le territoire français. 3° Il m'a déclaré en même temps que l'article du *Moniteur* du 10 nivôse an VIII explicatif de la promesse était officiel. » Bonaparte a ajouté que les lettres du ministre Fouché « ne sont pas conformes aux vues du gouvernement », qu'elles n'auraient aucune suite... « Il n'y a cependant lieu pour le moment au rappel d'un évêque non soumis. Bonaparte m'a dit très positivement qu'il fallait attendre qu'il régnât entre les membres du clergé une union que nous désirons tous, avant de se prononcer sur cet objet. » M. Emery ajoute : « De quelle union veut-il parler ? Entend-il parler des constitutionnels ? » *Papiers de M. Emery*, avril 1800.

Aussi cette question de la promesse revient à chaque page dans la correspondance de M. Émery avec l'évêque d'Alais. Il rapporte les nouvelles qui lui arrivent, signale les prélats qui adhèrent, les opposants, marque les progrès de la soumission dans les diverses provinces. En bon tacticien, il agit sur les hommes dont l'exemple peut être très influent, comme les archevêques de Toulouse, d'Auch ; pousse M. de Bausset et les évêques présents à Paris à écrire au nouveau pape, qui risque d'être prévenu par les intransigeants, en un mot encourage de tout son pouvoir la soumission au gouvernement consulaire, en vue de rendre le clergé à l'exercice de son ministère ¹. M. Émery, qui avait été le maître, qui était resté l'ami de plusieurs prélats, même parmi les opposants, avait qualité pour parler, mais son zèle ne pouvait plaire à tout le monde. « Vous êtes très content de M. Spina et moi assez peu, disait-il un jour à M. de Bausset. Il m'est revenu qu'il m'avait trouvé bien vif et bien aigre sur la promesse ². Cela m'a engagé à lui écrire une très longue

1. 21 mars 1800 : « Le curé de Saint-Sulpice m'a dit que dans les vingt-quatre heures après qu'on eut connaissance de cette promesse, l'évêque de Clermont, qui est à Munich, avec celui de Chalon-sur-Saône, de Gap, et un suffragant de Besançon, déclarèrent que la formule était illicite et ils défendirent expressément de la faire, malgré toute interprétation qui surviendrait de la part du gouvernement. Tous ignoraient à cette époque l'explication du journal officiel. Ils voulaient faire imprimer leur décision. M. l'archevêque de Paris, qu'ils avaient tenté d'entraîner dans leurs sentiments, leur écrivit pour leur persuader de n'en rien faire. » Il ne faut point s'étonner de voir M. de Bonal, évêque de Clermont, si ardent en 1800, alors qu'en 1797 il avait écrit à son diocèse, au sujet du serment de soumission aux lois, qu'il se montrait tolérant pour ceux qui l'avaient déjà fait, mais il ajoutait pour ceux qui ne l'avaient pas encore prêté : « Je leur défends de le faire sous peine de suspension *ipso facto* de leurs pouvoirs. Je défends aussi à tout ministre d'exercer le culte public lors même que l'assemblée leur en donnerait la liberté. » M. Emery dit n'avoir pas répondu à M. de Clermont « parce que j'ai su qu'il trouvait assez mauvais que j'insistasse ». Lettre du 17 juin 1797. — Nous voyons par les lettres de M. Emery que M. de Boisgelin avait publié sur la promesse un écrit que M. Emery ne juge pas assez favorable à cette mesure. Cf. *Emery à Bausset*, 9 mars, 6 avril, 9 et 22 juin, 7 août, 12, 23 et fin décembre 1800 ; 25 février, mars et 2 juin 1801.

2. *Emery à Bausset*, 12 décembre 1800. Dès le 12 juin 1797, M. Émery écrivait à M. de Bausset : « Vous semblez supposer que j'ai rendu quelques services à la religion. Il n'y a personne au dehors qui soit plus décrié que moi à moins que ce ne soit vous. Un évêque même voulait détourner les

lettre à laquelle il n'a pas répondu ; mais il est venu me faire une visite et ne m'a pas trouvé. »

On avait bien raison de pousser au serment de fidélité, car le prêtre, le conseiller était le seul moyen de s'ouvrir et d'ouvrir aux autres les portes de la France. Bernier présente à Bonaparte, en décembre 1800, l'écrit de l'évêque de Troyes en faveur de la soumission. Bonaparte déclare immédiatement qu'il faut le faire revenir. Les correspondances du temps nous disent les démarches tentées, les chances de succès. Ici encore le supérieur de Saint-Sulpice reste le grand moteur et s'emploie avec une énergie extraordinaire à obtenir la rentrée des prélats. Ils sont encore bien peu nombreux à Paris au milieu de 1801. « L'évêque de Saint-Malo, écrit M. Émery, est toujours ici. On dit aussi que l'évêque de Nîmes est arrivé. Je n'en suis pas sûr. Je n'en connais pas d'autres. Bernier m'avait écrit qu'il avait obtenu le retour de M. l'archevêque d'Auch, ainsi que celui de l'évêque d'Amiens, et il me demandait les noms de M. de Luçon. J'ai averti M. d'Auch de se tenir prêt à partir et n'ai parlé du fait qu'à M. de Clermont. J'ai gardé un profond silence sur les autres, et bien m'en a pris, car depuis le temps je n'ai entendu parler d'aucune expédition. J'ai écrit deux fois, point de réponse. J'ai écrit une troisième fois et me suis presque fâché : point de réponse encore. Les premiers délais ne m'ont point surpris parce que je demandais que les secrétaires et vicaires généraux de ces évêques fussent compris dans le retour. Mais cette persévérance m'étonne et me fait croire à quelque chose d'extraordinaire et autre que l'extrême occupation de Bernier ¹. »

sujets de ma compagnie de me reconnaître pour leur supérieur. Cet évêque est en Valais (sans doute M. de Galard, évêque du Puy). C'est encore pis en Espagne, mais cela m'affecte fort peu. »

¹. Lettre du 7 juin 1801 à M. de Bausset. — Fin décembre 1800. « Bernier a présenté l'ouvrage de M. de Troyes à Bonaparte. Celui-ci a dit qu'il fallait le faire revenir, et l'affaire est en train. » — 6 juillet 1800. « Je ne

Cette lettre nous marque, avec les préoccupations de M. Émery, le peu d'empressement du pouvoir à rappeler les évêques du dehors. Le seul fait de leur émigration est une tâche que leur soumission n'arrive point à laver. Comme le gouvernement reste sur la défensive, il tient en observation ceux qui rentrent, soit évêques soit simples prêtres. Si l'évêque de Gap se décide à revenir, « sa surveillance est pour Paris ». Le curé de Saint-Sulpice, M. de Pancemont, à son arrivée d'Augsbourg où il se trouvait avec M^{sr} de Juigné, est mis en surveillance à huit lieues de la capitale. Au bout de quatre mois, il est rayé de la liste des émigrés ¹.

La pression royaliste, qui s'exerçait avec violence pour retenir les évêques au dehors, était encore plus puissante que les mesures de police, que ces défiances du gouvernement consulaire pour les détourner de rentrer en France. Louis XVIII lui-même surveillait leurs mouvements avec une attention jalouse. Il ne pouvait admettre des déflections également interdites, disait-il, « par la religion et l'honneur ». Faite par les premiers pasteurs, écrivait-il au cardinal Maury, son représentant à Rome, la soumission à Bonaparte aurait une influence terrible sur l'opinion publique, « porterait un préjudice irrémédiable à la religion, au roi, à eux-mêmes, à leur considération,

vois encore rien de réglé pour le retour des évêques. L'évêque de Digne a eu la permission de revenir sous la condition de la promesse contre laquelle il s'est déclaré. » — 7 août 1800. « Je ne sache aucun évêque rentré, pas même celui de Digne. Sa surveillance est pour Paris ; mais la condition mise dans la promesse l'arrêtera. Il est à Munster. » — Juin 1801. « L'archevêque de Bordeaux ne tardera pas d'arriver ; du moins on vient de lui expédier une permission. » — 20 septembre 1801. « L'évêque de Saint-Claude, qui a passé par Paris en allant à Poitiers, a donné sa démission. Il avait fait à Besançon la promesse et l'avait autorisée dans son diocèse. Elle a été faite aussi par le clergé de Besançon. »

¹. 9 mars 1800. « Le curé de Saint-Sulpice est de retour depuis vingt jours. Il revient d'Augsbourg. Il était auprès de l'archevêque. » — 21 mars. « Le curé de Saint-Sulpice est en surveillance à huit lieues de Paris où je l'ai vu. » — 6 juillet. « Le curé de Saint-Sulpice est rayé de la liste des émigrés et reparait. » *Emery à Bausset*. — M. de Pancemont avait prêté sous le Directoire le serment de haine à la royauté.

à leur ministère ; faite par les curés, elle pervertirait la conscience de leurs paroissiens ». Cependant Louis XVIII finira par distinguer entre curés et évêques. « Les curés rentrent en foule, dit-il, entraînés par le torrent qui les porte vers leurs paroissiens. La plupart regardent comme nécessaire cette promesse, qui seule peut leur y procurer une existence tranquille et le libre exercice de leur ministère. Si le roi prenait le parti de la leur interdire en termes formels, il risquerait de compromettre son autorité, et même de les indisposer et de les aigrir. Les évêques ont été jusqu'à présent plus fermes contre la séduction. *Le sentiment de l'honneur fortifie en eux le sentiment du devoir.* La plupart se sont hautement prononcés pour la saine doctrine. Leur persévérance inébranlable dans les vrais principes peut y fixer les pasteurs du second ordre qui ne les ont pas encore abandonnés. Le roi risque donc moins de se compromettre en leur défendant la promesse, et il a les raisons les plus pressantes pour la leur interdire. A l'égard des laïcs, le roi n'ignore pas que la fidélité est aussi un devoir pour eux, mais ils sont moins impardonnables lorsqu'ils se font une idée moins pure des préceptes religieux et moraux, et qu'ils regardent la promesse de fidélité à la constitution comme une vaine formule. D'ailleurs la tendresse conjugale, l'amour paternel, le besoin de ressources, sont des motifs bien impérieux. Le roi est plus porté à les plaindre qu'à les blâmer ouvertement ¹. » Tolérance pour les laïcs, indulgence pour les curés, mais interdiction absolue aux évêques, voilà la ligne de conduite du roi à l'égard des Français dans la question de la promesse. Il semble étrange qu'on exigeât des prélats une intransigeance monarchique qu'on n'imposait pas aux laïcs. Louis XVIII

¹. Louis XVIII à Maury, 10 décembre 1800. RICARD, *Correspondance diplomatique et Mémoires inédits du cardinal Maury*, 1891, t. I, 469; II, p. 13-15, 30-34.

parle de la tendresse conjugale, de l'amour paternel qui servaient à ces derniers d'excuse pour rentrer en France. Mais les évêques n'étaient-ils pas eux aussi mariés à leur église, et n'avaient-ils point une famille spirituelle ? Maury n'acceptait pas la distinction que nous serions tentés de faire, et qu'on faisait alors entre « le sujet et le pasteur. L'évêque, disait-il, est né sujet ; il était sujet avant d'être pasteur. Cette qualité indélébile du sujet est inséparable du pasteur. »

La correspondance de Louis XVIII avec son représentant à Rome nous fait connaître le degré d'orthodoxie politique des prélats. Manifestement, le plus cher, le mieux en cour auprès du prince est M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, pour lequel Maury a ordre de réclamer avec grande insistance le chapeau de cardinal ¹. L'archevêque de Paris ne donnait pas toute satisfaction. M. de Juigné, qu'on pressait de demander comme coadjuteur l'abbé Edgeworth, s'y refusait. Maury

¹. Il réunit, disait le roi de l'archevêque de Reims, « naissance illustre, conduite irréprochable, piété, savoir, dignité dans l'Eglise, dignité dans l'Etat : en mon particulier je serais véritablement heureux de procurer cette grâce à M. l'archevêque de Reims, que j'estime autant que je l'aime, et de consoler une maison illustre, pour laquelle mon grand-père et mon père ont toujours eu tant d'amitié, de l'opprobre que la conduite d'un de ses membres (l'évêque d'Autun) répand sur elle ». Maury répond que Pie VII « a écouté avec attendrissement tout ce que je lui ai dit de ce sage et respectable prélat, qui a eu la gloire d'échapper à tous les dangers d'une grande naissance, d'une grande jeunesse et d'une grande dignité ». Le chapeau promis par le pape devait longtemps se faire attendre. L'évêque de Châlons, M. de Clermont-Tonnerre, apparaît dans la correspondance comme ayant de bons principes, mais mauvais caractère. Louis XVIII écrit que ce prélat a eu de graves torts envers lui en 1797, que « si sa conduite politique a été celle d'un sujet fidèle, il s'en faut beaucoup qu'elle ait été à mon égard celle d'un sujet respectueux. Vous n'ignorez pas sans doute à quel point j'ai eu à m'en plaindre. » Nous verrons les torts du prélat à l'égard du roi s'aggraver encore. Maury dit de Cicé : « Ce prélat est toujours le même homme. Dieu ne permet pas qu'il profite de l'occasion pour se réhabiliter par son adhésion aux bons principes. » Maury s'applaudit d'avoir « redressé le cardinal de Rohan » qui s'était égaré dans un acte de soumission rendu, il est vrai, « nul et illusoire » par les réserves dont il l'avait accompagné. Il est parlé avec éloge dans cette correspondance de l'évêque de Clermont, M. de Bonal, qui mourut sur ces entrefaites, des évêques d'Uzès, de Castres, de la Rochelle, etc. Cf. *Correspondance du cardinal Maury*, I, 189, 386, 397, 406, 440, 441, 460, 481, 482; II, 49, 85, 92, 94.

s'en indigne¹. « M. l'archevêque de Paris, écrit-il, fait un mal incalculable par la faiblesse avec laquelle il tolère les égarements de son conseil ivre de presbytérianisme et de démocratie, ouvertement révolté contre le corps épiscopal et honteusement prostitué à tous les serments qu'on lui a proposés. Ces misérables grands vicaires de Paris persécutent à présent les prêtres fidèles à leurs devoirs. Je regrette que M. l'archevêque de Paris, qui a trop peu d'énergie pour sa place, refuse de demander un coadjuteur. » Voilà de gros mots ; c'est que Maury ne supporte pas la tiédeur. Tous les prélats qui ont le malheur de lui déplaire, c'est-à-dire d'accéder à la promesse, reçoivent ses traits. M. de Bausset, évêque d'Alais, nous est présenté comme « un petit écrivain entortillé de l'école de Marivaux et un intrigant sans moyens » ; M. de La Luzerne, évêque de Langres, comme « un athlète prononcé, mais malheureusement né avec un esprit paradoxal qui le jette infailliblement dans le mauvais parti toutes les fois qu'il y en a deux à prendre ».

Le nom de M. Boisgelin, archevêque d'Aix, revient fréquemment dans la correspondance du roi et de Maury. Ce prélat avait une situation trop considérable, il avait joué un trop grand rôle dans l'histoire religieuse de la Révolution, pour que son adhésion à la nouvelle constitution ne parût point au parti royaliste un événement mal-

1. « M. l'archevêque de Paris vient de répondre que cette démarche serait très utile à l'Église, mais lui deviendrait très nuisible, si elle était prématurée... Le motif qu'il met en avant (pour retarder), c'est l'état du clergé de Paris, la différence qui y règne dans les opinions, les sentiments, la conduite, la chaleur même qui enflamme les esprits. M. l'archevêque témoigne d'ailleurs à Sa Majesté beaucoup de déférence et de soumission. Le roi n'insistera pas à présent, car il ne veut pas forcer son consentement. » Maury écrit à la date du 10 décembre 1800 : « J'ai su avec certitude que l'abbé de Dampierre, grand vicaire de Paris, accompagné de deux de ses collègues, a obtenu une audience du consul Bonaparte... L'abbé de Dampierre lui a dit de la part de M. l'archevêque de Paris et de plusieurs autres prélats que les évêques seraient disposés à faire la promesse qu'on exige d'eux, s'il lui plaisait de substituer l'engagement de la soumission au gouvernement à la promesse de fidélité à la constitution. » *Correspondance de Maury*, I, 304 ; II, 35, 59, 94.

heureux. Son attitude lui valut une lettre véhémente du cardinal Maury. « Je vous ai demandé, lui dit Maury, à quoi avaient servi les conciliations. Vous rétorquez cet argument contre moi, et vous me demandez à quoi ont servi les plus fortes oppositions. » Maury répond par une tirade éloquente. « Nos oppositions ont servi à nous sauver de toutes les capitulations absurdes et infâmes qui nous auraient déshonorés gratuitement. Elles ont servi à sauver notre honneur, avec lequel tôt ou tard on sauve tout. Elles ont servi à retenir ou à mettre dans nos intérêts l'opinion publique qui se serait totalement séparée de nous, si nous avions altéré l'intégrité de nos principes, si nous nous étions lassés de porter partout nos désastres en témoignage de la vérité dont nous étions les martyrs, si nous avions cessé de combattre pour cesser de souffrir, si nous avions été les dupes intéressées des accommodements les plus absurdes et les plus infâmes. Elles ont servi à nous conserver debout au milieu des ruines qui nous environnaient et nous accablaient sans pouvoir nous abattre. Enfin elles nous ont servi à mûrir le catholicisme renaissant au fond de tous les cœurs, à nous conquérir l'estime, la pitié, l'amour des Français, à nous conserver notre vie politique. » Boisgelin aurait pu répliquer à Maury qu'il s'était associé avec tous les évêques de France à cette résistance dans le domaine spirituel, que c'est là surtout qu'elle avait été admirable et avait fait tant de martyrs, que le moment paraissait venu de rechercher si l'intérêt de la religion n'exigeait pas qu'on déposât les armes devant une puissance nouvelle qui manifestait des intentions bienveillantes pour l'Église. Mais Maury n'entendait point qu'on délaissât le roi sous prétexte de mieux servir Dieu. L'effacement monarchique lui paraissait un crime. « On oublie, s'écriait-il, un trône renversé qui languit tristement sur la terre, mais on contemple avec respect la dernière poutre qui résiste encore et soutient